

**Présents** : PARTIE Philippe (Président), JOURDA Alain, LANGUET Katia, PARTIE Marylis

La commission s'est réunie en urgence à 18h30 en visioconférence pour traiter et prendre une décision quant au sujet suivant :

**Rencontre de Coupe des Pyrénées Union Jurançonnaise / Croisés de Bayonne en date du 16 octobre 2024.**

- Attendu que le club de Jurançon informe en date du 07 octobre la Commission des Compétitions de l'impossibilité d'organiser cette rencontre.
- Attendu que la Commission informe le club qu'il doit proposer un terrain de replie
- Attendu que le club de Jurançon contacte en date du 07 octobre 2024 le service des sports de la ville de Pau pour le prêt d'un terrain pour organiser cette rencontre à 20h
- Attendu que cette dernière ne peut répondre favorablement à cette demande et qu'elle propose 21 h comme heure de début de rencontre
- Attendu que le club des Croisés de Bayonne refuse cet horaire
- Attendu que le club de Jurançon n'a repris contact avec le service des sports de la ville de Pau que le 14 octobre.
- Attendu que la ville de PAU reste sur sa position en matière d'horaire,

La Commission inverse le lieu de la rencontre et décide :

**La rencontre de Coupe des Pyrénées Union Jurançonnaise / Croisés de Bayonne aura lieu le 16 octobre 2024 à 20 h sur le terrain la Floride à Bayonne**

Le Président de la CDCA,

**P. PARTIE**

